

----- Original Message -----

From: [Marhic Pierre](#)

To: [Gilles Carrez](#)

Cc: [Marc Laffineur](#) ; [Alain Marty](#) ; [Alain Bocquet](#) ; [André Chassaigne](#) ; [Annie David](#) ; [Arnaud Ardoin](#) ; [Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires](#) ; [Bernard Accoyer](#) ; [Bruno Le Roux](#) ; [Bruno Le Maire](#) ; [Cecile Dufлот](#) ; [Christian Jacob](#) ; [Corinne Bouchoux](#) ; [David Assouline](#) ; [Eric Alauzet](#) ; [Fanny Doumayrou](#) ; [France 3 Iroise](#) ; [France3 Ouest](#) ; [Francis Hillmeyer](#) ; [François de Rugy](#) ; [François Rochebloine](#) ; [Georges Fenech](#) ; [François Andre](#) ; [Eva Sas](#) ; [Gerard Roche](#) ; [Gerard Longuet](#) ; [Gilbert Le Bris](#) ; [Gisèle Printz](#) ; [Guy Teissier](#) ; [Gwendal Rouillard](#) ; [Hervé Morin](#) ; [Hervé Mariton](#) ; [Isabelle Le Callennec](#) ; [Jean Christophe Lagarde](#) ; [Jean Claude Lenoir](#) ; [Jean Jacques Candelier](#) ; [Jean Luc Bieunven](#) ; [Jean Patrick Gille](#) ; [Jean Pierre Gratien](#) ; [Annick Le loch](#) ; [Jean Lassalle](#) ; [Jean Jacques Urvoas](#) ; [Jean Yves Le Saux](#) ; [Jean-Pierre Raffarin](#) ; [Le Télégramme](#) ; [Marc Le Fur](#) ; [Michelle Demessine](#) ; [Nicolas Dupont Aignan](#) ; [Paola Zanetti](#) ; [Patricia Adam](#) ; [Philippe Folliot](#) ; [Philippe Nauche](#) ; [Philippe Paul](#) ; [Philippe Vigier](#) ; [Public Senat Debat](#) ; [Richard Ferrand](#) ; [Sandrine Hurel](#) ; [TF1 Brest](#) ; [Xavier Pintat](#) ; [Yann Galut](#) ; [Yannick Favennec](#) ; [Yannick Lowgreen](#) ; [Yves Calvi](#)

Sent: Wednesday, June 03, 2015 2:00 PM

Subject: Fw: Indemnisation des victimes des essais nucléaires (Loi Morin - CIVEN)

Monsieur le Président,

La loi 2010-2 du 5 janvier 2010 dite loi Morin, sur la reconnaissance et l'indemnisation des victimes des essais nucléaires est complètement inefficace. Chacun le reconnaît, voir le rapport n° 856 des sénateurs C Bouchoux et JC Lenoir. Au 31 décembre 2014 le Civen a examiné 907 dossiers recevables et accordé 17 modestes indemnités. C'est insupportable car la situation va se prolonger. La LPM2014-2019 arrive en discussion devant l'AN et deux amendements ont été déposés par JJ Candelier et F de Rugy dans le but de supprimer la seule cause de l'échec de la loi Morin: la notion perverse de risque négligeable (article 4-2 version initiale). Votre commission a rejeté les 2 amendements en s'appuyant une fois de plus, sur l'article 40 de la constitution. J'avoue ne pas comprendre le raisonnement de vos collègues car ces amendements n'auront aucune conséquences sur l'augmentation des dépenses publiques ou la réduction des ressources. Il n'est pas question d'augmenter le budget annuel "sanctuarisé" de 10 millions quand on constate qu'en 4 ans, seul, un petit million a été dépensé; ce sont donc 39 millions qui sont perdus au préjudice des victimes. Pas question non plus d'élargir la zone contaminée ni la période d'exposition. La liste des 21 cancers reconnus radio-induits reste inchangée. Les 3 conditions de la loi Morin pour bénéficier de la présomption d'imputabilité restent en l'état. Alors, comment vos collègues peuvent-ils avancer la restriction de l'article 40 pour bloquer une décision de simple justice et faire en sorte qu'une loi de la République cesse enfin, d'être inefficace?

Monsieur le Président, je vous serais reconnaissant d'avoir l'amabilité de m'expliquer ce que je considère comme une erreur d'appréciation de votre commission. Une faute qui pénalise, une fois de plus, ceux qui ont le mieux servi la France pour la doter de l'arme nucléaire garante du sanctuaire national.

En dépit d'une santé rendue précaire par un cancer reconnu radio-induit par un jugement définitif de la cour Régionale des pensions de Rennes le 13 décembre 2013, je suis prêt à faire le déplacement à Paris aux frais de l'Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires (ANVVEN) pour vous rencontrer, si possible à l'occasion d'un débat télévisé que la chaîne LCP pourrait facilement organiser.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Marhic

Président de l'ANVVEN (02 98 47 02 84)